

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

3,00 jour(s), 21:00 heures

Coût de la formation

471€ HT Forfait/Personne

Public

Tous les salariés amenés à occuper ou occupant des fonctions de représentant au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'entreprises

Prérequis

Etre nouvellement nommé au CHSCT

Effectif

De 6 à 10 participants

Formateur

Un formateur de l'OPPBTP

Moyens pédagogiques et supports

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Informations complémentaires

Objectifs

- Etre capable de se repérer dans le champ de la prévention et d'identifier les rôles de ses principaux acteurs
- Connaître les modalités de fonctionnement du CHSCT et les moyens dont il dispose
- Disposer des moyens pour élaborer les réunions du CHSCT et y participer de manière constructive
- Etre en mesure d'observer et d'analyser les situations de travail

Programme

Premier jour :

- Les enjeux de la prévention
 - . L'évolution de la réglementation dans le champ de la prévention
 - . Les principes généraux de prévention
 - . L'observation d'une situation
- Pouvoirs et prérogatives du CHSCT et de ses membres
 - . La constitution
 - . La mission
 - . Les moyens
 - . Le champ d'intervention
- Le CHSCT et les institutionnels de la prévention
 - . Les principaux institutionnels de la prévention (interlocuteurs, rôle)
 - . Les relations entre CHSCT et les institutionnels
 - . Le président du CHSCT

Deuxième jour :

- Les niveaux de responsabilité
 - . Les généralités sur les responsabilités civiles et pénales
 - . La notion de faute inexcusable
 - . La responsabilité civile en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle
 - . La responsabilité pénale en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle
 - . La responsabilité pénale du CHSCT et de ses membres
- Savoir organiser une visite sur les lieux de travail
 - . Les sources d'information
 - . Les documents disponibles : le Document Unique, les registres de prévention
 - . Les indicateurs essentiels
 - . La notion de danger grave et imminent

Troisième jour :

- Proposition d'action suite à accident, incident ou maladie professionnelle
 - . L'analyse d'un accident
 - . L'identification d'un fait
 - . Le recueil de témoignage, les outils du questionnement
 - . Les suites à donner à l'enquête
 - . La préparation de la réunion du CHSCT
- Développement d'une culture prévention
 - . La maîtrise de la réunion du CHSCT
 - . L'amélioration continue
 - . Quelques principes de communication
- Validation des acquis